



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Information sur l'existence d'un avis réputé sans observation
de l'autorité environnementale

Dénomination du projet :

Exploitation d'une unité d'abattage de volailles, de découpe et de stockage des emballages et des produits frais congelés, sise zone industrielle "La Pépinière" sur la commune de Craon.

La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement a reçu le présent dossier complet et régulier le **6 mars 2017**.

Depuis le **6 mai 2017**, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé **sans observation**.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Laval, le 10 mai 2017

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale
de la préfecture de la Mayenne,


Laetitia CESARI-GIORDANI

